

ACCOMPAGNEMENT COMPOSTAGE ET GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS

Dès le 31 décembre 2023, s'impose à tous, l'obligation de trier les biodéchets à la source et de les valoriser. Ils sont donc progressivement bannis des ordures ménagères.

Le compostage de proximité est une des solutions les plus simples, efficaces et économiques à mettre en place pour atteindre cet objectif.

D'autres techniques peuvent être mises en valeur pour atteindre les objectifs.



CONTENU

- Réunion de lancement : audit de la gestion des biodéchets sur la commune et ambitions
- Etude caractéristique de la commune (profil des habitants, type d'habitations, initiatives préexistantes, espaces verts publics et privés, besoins, ...), quantification des volumes
- Rédaction d'une note technique sur les solutions envisageables
- Ateliers de travail avec la municipalité, l'intercommunalité, les habitants, artisans et entreprises locales, synthèse
- Réunion de restitution

EN OPTION : Formation de référents, guides composteurs et animateurs locaux • Aide à la mise en place de la communication • Suivi des sites de compostage et accompagnement des référents de site • Mise en place d'un suivi des volumes de déchets détournés • Gestion des espèces exotiques envahissantes

LIVRABLES

- Etat des lieux des solutions déjà mises en place et des différents paramètres d'influence pour le choix des stratégies
- Note technique
 - Conseil sur les méthodes d'évitement, d'utilisation et de transformation des biodéchets à proximité, avantages et inconvénients, quantification des déchets détournables, évaluation de coûts, outils de communication
 - Cartographie des zones potentielles d'utilisation et de transformation des biodéchets
- Compte-rendu des ateliers réalisés

POUR QUI ?



Collectivités

TARIF

Nous consulter.